PARLEMENT EUROPÉEN

2004 *2009*

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2008/0077(CNS)

11.9.2008

AMENDEMENTS
10 - 11

Projet de rapport
Carlos Coelho
(PE409.545v02-00)

sur la proposition de décision du Conseil relative à la migration du système d'information Schengen (SIS 1+) vers le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II)

Proposition de décision
(12059/1/08 – C6-0188/2008 – 2008/0077(CNS))

Amendement 10
Carlos Coelho, Martine Roure, Henrik Lax, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Tatjana Ždanoka et Roberta Angelilli

Proposition de décision
Article 11 ter (nouveau)

Texte proposé par le Conseil	*Amendement*
	Article 11 ter
	Rapports
	Avant la fin de chaque semestre, et pour la première fois avant la fin du premier semestre de 2009, la Commission fait rapport au Parlement européen et au Conseil sur l'état d'avancement du développement du SIS II et de la migration du système d'information Schengen (SIS 1+) vers le système d'information Schengen de deuxième génération (SIS II).

Or. en

Amendement 11
Carlos Coelho, Martine Roure, Henrik Lax, Sylvia-Yvonne Kaufmann, Tatjana Ždanoka et Roberta Angelilli

Proposition de décision
Article 12

Texte proposé par le Conseil	*Amendement*
La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*. Elle expire à la date arrêtée par le Conseil, statuant conformément à l'article 71, paragraphe 2, de la décision 2007/533/JAI.	La présente décision entre en vigueur le troisième jour suivant celui de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*. Elle expire à la date arrêtée par le Conseil, statuant conformément à l'article 71, paragraphe 2, de la décision 2007/533/JAI***, et, en tout état de cause, au plus tard le 30 juin 2010***.

Or. en